



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du 22 SEP. 1999
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la requête du 18 août 1999 de la commune de Savièse, sollicitant l'homologation de la révision partielle des plans d'affectation de zones (PAL) et du règlement communal des constructions (RCC) homologués par le Conseil d'Etat le 2 juillet 1997;

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 et de l'ordonnance du 2 octobre 1989 sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT) et celles de la loi cantonale d'application du 23 janvier 1987 (LCAT);

Vu les dispositions de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique du projet communal de révision partielle de ses plans d'affectation de zones et de son RCC inséré dans le Bulletin officiel No 18 du 30 avril 1999;

Vu l'absence d'opposition;

Vu l'approbation des plans d'affectation de zones et du règlement communal des constructions partiellement révisés par le conseil communal et par l'assemblée primaire de la commune de Savièse en date du 19 mai 1999;

Vu l'enquête publique de dite révision partielle parue dans le Bulletin officiel No 23 du 4 juin 1999;

Vu l'absence de recours;

Vu le préavis du Service cantonal de l'aménagement du territoire (ci-après: SAT) du 13 septembre 1999;

Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

d é c i d e :

d'homologuer la révision partielle des plans d'aménagement local (PAL) et du règlement des constructions (RCC) de la commune de Savièse acceptée en assemblée primaire du 19 mai 1999.

émolument : 50 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT



- 6 extr. DSI
- 1 extr. IF